



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 4 avril 2022

RD 1075 : LA COMMISSION D'ENQUÊTE ÉMET UN AVIS FAVORABLE

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 11 février dernier, la Commission a émis un avis favorable sur le projet de sécurisation de la RD 1075 entre le col du Fau et le col de la Croix Haute. Le Département prend acte de cette décision et présentera prochainement au Préfet de l'Isère un projet enrichi de propositions permettant de lever les quatre réserves émises par la Commission. Le projet du Département, d'un montant estimé à 56 M€ HT, vise à rendre cet axe stratégique plus sûr pour les usagers et les riverains, tout en respectant l'environnement.

Une route stratégique à sécuriser

La RD 1075, axe majeur entre Grenoble et Sisteron, irrigue les départements de l'Isère, de la Drôme, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Elle est à la fois un itinéraire touristique très fréquenté et une liaison structurante entre les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet axe est aussi très utilisé au quotidien par les habitants du Trièves pour leurs déplacements tant à l'intérieur du territoire que vers l'agglomération grenobloise.

Supportant un trafic moyen de 7 000 véhicules/jour, dont 10 % de poids lourds, avec des pointes saisonnières atteignant 14 000 véhicules/jour, la RD 1075 est un axe mal adapté au trafic qu'il supporte. En effet, il présente une forte accidentologie, notamment en raison de la configuration des carrefours et de l'absence de zones de dépassement sûres entre le col du Fau, extrémité de l'A51, et le col de la Croix Haute. Ses caractéristiques géométriques induisent des comportements dangereux et ne permettent pas de limiter la gravité des accidents :

- les carrefours sont peu perceptibles et l'insertion sur la RD1075 pour les riverains est très problématique ;
- il n'y a quasiment pas de zones de dépassement sûres sur ces 32 kilomètres
- il y a peu de zones de récupérations et de bandes cyclables ;
- les usagers locaux, et notamment les agriculteurs, éprouvent de grandes difficultés à traverser la RD 1075.

Le Département a donc présenté un projet d'aménagement, concerté avec tous les acteurs locaux, afin de renforcer la sécurité de tous les usagers de la RD 1075 et d'adapter son niveau de service aux besoins du territoire, de contribuer au développement économique et touristique du Trièves et de participer à l'amélioration de la liaison entre Grenoble et Aix en Provence et avec l'Est de PACA, en coordination avec la démarche engagée par l'Etat à l'échelle interrégionale.

Ce projet de sécurisation concerne directement 8 communes : Roissard, Saint-Michel-les-Portes, Saint-Martin-de-Clelles, Clelles, Le Percy, Le Monestier-du-Percy, Saint-Maurice-en-Trièves, Lalley.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sur les 31 opérations prévues dans le programme global d'aménagement qui ont été soumises à l'enquête publique, la moitié concerne la reconfiguration des carrefours pour permettre une traversée sécurisée et une insertion facilitée des usagers locaux, et notamment des agriculteurs, sur la RD 1075.

Un projet largement concerté depuis 2017

Etant donné l'ampleur de ce projet, et pour construire un programme de travaux répondant aux attentes locales, les élus du Département ont souhaité concerter bien au-delà du cadre légal et réglementaire afin de répondre le mieux possible aux attentes des usagers et des riverains de la RD 1075. Et l'avis favorable de la Commission est une reconnaissance de ce travail effectué main dans la main avec les acteurs locaux.

Depuis 2017, les élus du canton Matheysine-Trièves, Frédérique Puissat et Fabien Mulyk, ainsi que le Vice-Président du Département chargé des mobilités, Bernard Perazio, ont rencontré 28 fois les élus des communes traversées par la RD 1075. Les premiers échanges ont permis d'aboutir à un programme d'aménagement partagé comme base d'échanges et de concertation avec le public et la profession agricole, la plus impactée le projet.

La concertation publique au titre du code de l'urbanisme s'est déroulée début 2019. Les élus départementaux ont assisté aux 3 réunions publiques organisées dans ce cadre et 8 permanences ont été tenues pour recueillir l'avis du public. 400 personnes ont participé à ces rencontres. A l'issue de cette concertation, le projet a été revu pour prendre en compte les attentes des élus et des riverains avec 7 nouvelles opérations, 2 opérations abandonnées et 24 opérations modifiées. Les échanges se sont poursuivis tout au long des études, avec des rencontres informelles avec les riverains et des réunions avec la profession agricole et les communes.

Dans le cadre de l'enquête qui vient de s'achever, la commission, avec l'aval de la Préfecture en charge de l'organisation, a tenu 16 permanences et une réunion publique.

Des réserves de la Commission qui seront prises en compte par le Département

Maintenant que la commission d'enquête a rendu son rapport et ses conclusions, émettant un avis favorable sur le projet assorti de 4 réserves, la commission permanente départementale va prochainement délibérer sur la déclaration de projet intégrant les engagements du Département pour y répondre. Elle sera ainsi amenée à se prononcer sur la suppression du créneau de dépassement sur la commune de Lalley que la commission ne juge pas satisfaisant en termes de sécurité, sur la réalisation d'un aménagement cyclable complémentaire entre Clelles et Longefonds, sur l'approfondissement des mesures de bruit et sur sa volonté à poursuivre la concertation avec les acteurs du territoire à l'avancement des différentes opérations dans l'objectif de réaliser des travaux répondant au mieux aux préoccupations de chacun.

Le Président du Département pourra alors saisir le Préfet de l'Isère, autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet global de sécurisation, ainsi que la cessibilité relative à l'opération. Les premiers aménagements pourront alors débuter à l'automne, une fois toutes les autorisations obtenues.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour rappel, rapport et conclusions seront tenus à la disposition du public dans les 8 mairies concernées, ainsi qu'en préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Les documents seront également tenus à disposition du public pendant un an sur le site internet des services de l'Etat en Isère (ww.isere.gouv.fr) à compter de la date de la mise en ligne.

« Depuis la fin du projet de prolongement de l'A51 entre le Col du Fau et Sisteron en 2010, aucun aménagement d'ampleur n'avait été proposé sur cet axe. Le projet porté par le Département peut donc être qualifié d'historique à l'échelle du Trièves et de l'Isère. Nous nous félicitons de l'avis favorable de la Commission d'enquête qui est une première étape, parce que les habitants, les riverains mais aussi tous les usagers de cet axe majeur ont besoin d'aménagements de sécurisation », souligne les Conseillers départementaux du canton de Matheysine-Trièves Frédérique Puissat et Fabien Mulyk.

« L'avis favorable de la Commission d'enquête est une vraie reconnaissance du travail de concertation menée depuis déjà 5 ans avec tous les acteurs locaux pour construire un projet qui réponde au mieux aux besoins de la population qui emprunte le plus la RD 1075, la population locale, un projet qui protège tous les usagers de cet axe. C'est une première et très importante étape franchie et nous sommes heureux que ce projet avance car il n'a qu'un objectif : assurer la sécurité des usagers et des riverains tout en respectant l'environnement », indique le Vice-président aux mobilités, Bernard Perazio.

« Dès notre arrivée au Département en 2015, nous avons fait de la sécurité de tous les usagers de la route, de tous ses usagers, le cœur de notre politique de mobilité. La RD1075 est un axe majeur du territoire et sa dangerosité nous a amenés immédiatement à nous pencher sur des aménagements de sécurisation de cette voie. Le projet que nous avons soumis à l'Etat est un projet global, prenant en compte aussi bien les enjeux de sécurité que le besoin de préserver l'environnement et la qualité de vie des riverains, et travaillé avec les acteurs du territoire. C'est le plus ambitieux et l'un des plus importants en termes de coût portés par le Département », souligne le Président du Département, Jean-Pierre Barbier.